

l'écho de la cité

LETTRE
D'INFORMATION
DE LA VILLE DE BAYONNE

Décembre / n°2027

Saint-Esprit Collecte de déchets : ce qui change pour les commerçants/cafetiers/restaurateurs au 2 janvier 2023

Bayonne, le 21 décembre 2022

Madame, Monsieur, *Chers Bayonnais,*

Afin d'améliorer la valorisation des déchets ménagers et d'harmoniser les pratiques, la Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets de la communauté Pays Basque poursuit les réformes engagées au niveau de la refonte des dispositifs de collecte.

- **A partir du 2 janvier 2023, la collecte des cartons des professionnels réalisée le soir passera au matin :**

Ainsi, les horaires de la collecte des cartons des professionnels vont évoluer ; **les cartons seront collectés le matin entre 9h30 et 11h30 à la place du soir**. Ce changement sera effectif **à partir du 2 janvier 2023**

Les conditions de collecte demeurent inchangées. Il faut toujours les plier, les compacter et les ficeler et les déposer devant le commerce ; en bout de rues pour certains qui sont situés dans des rues non accessibles en camion.

Pour rappel : Les points de collecte réservés aux emballages ménagers, ne sont pas des lieux de dépôts pour les cartons des professionnels.

- **A partir du 2 janvier 2023, le tri se simplifie pour tous !**

Les usagers auront la possibilité de déposer ensemble, dans des conteneurs en point d'apport volontaire prévus à cet effet, tous les emballages en plastique, en carton et en métal avec tous les papiers. Attention, **seuls les emballages et les papiers** sont acceptés dans les conteneurs de tri sélectif.

Pour collecter ces déchets, **de nouveaux conteneurs enterrés sur différents sites** seront à votre disposition (retrouver la liste en PJ ainsi que sur le site de la communauté d'Agglomération Pays basque : communaute-paysbasque.fr/annuaires-des-communes).

Ils vous permettront donc de :

- Trier tous vos emballages et papiers ensemble et en vrac (pas besoin de sac)
- Trier tous vos emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux uniquement)



Ces points d'apports volontaires existants et supplémentaires sont accessibles librement, chaque jour de la semaine.

Leur mise en place à proximité des lieux de vie et de passage induit, par conséquent, **la fin de la collecte en sacs au sol dans les rues du centre-ville à compter du 2 janvier prochain.**

Tout dépôt au sol de sacs dans la rue ou au pied des conteneurs sera passible d'amende, comme c'est le cas actuellement.

Les déchets assimilés aux ordures ménagères ne devront plus être présentés en sacs au sol le soir, ils devront être également déposés dans les conteneurs enterrés dédiés aux ordures ménagères.

Pour toute information complémentaire, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est à votre écoute au numéro de téléphone suivant : 05 59 57 00 00. Vous pouvez également consulter son site internet à l'adresse : communaute-paysbasque.fr

Je vous remercie de votre compréhension.

Bigarren

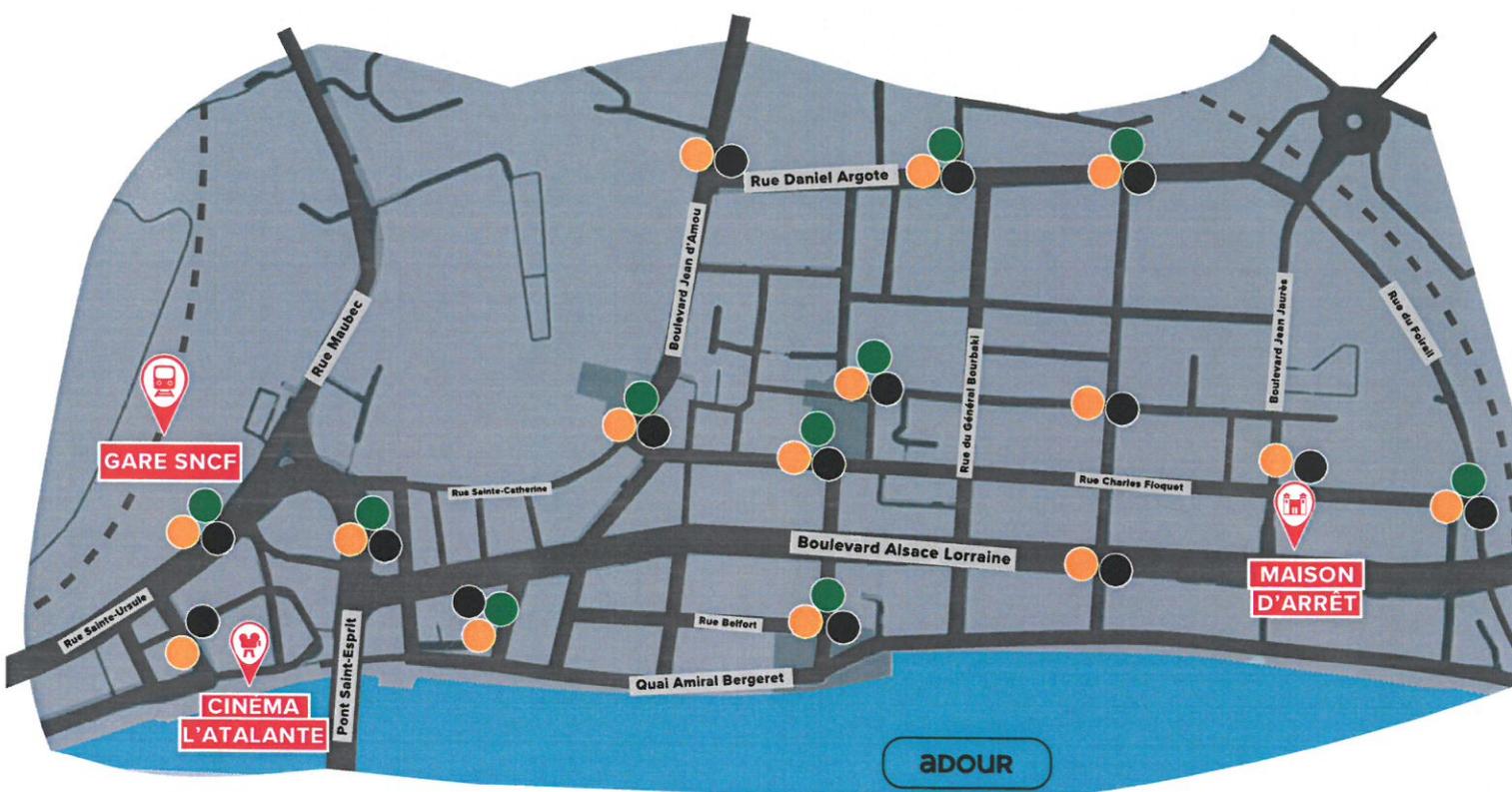
Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

PJ : Liste des conteneurs en point d'apport volontaire dans votre quartier

Liste des conteneurs en point d'apport volontaire dans votre quartier

Quai de Lesseps / place Saint Ursule
Rue Sainte Ursule / gare SNCF de Bayonne
Place de la République
Quai Amiral Bergeret- Angle rue du Canal
1 rue Aristide Briand- Square Bergeret
3 rue Pellot / boulevard Alsace Lorraine
Rue du Foirail / derrière la maison d'arrêt
Boulevard Jean Jaures angle rue Charles Floquet
Rue Benoit Sourigues / Rue Capitaine Pellot
3 Rue Benoit Sourigues- Place d'Albret
Rue Denis Etcheverry- Place d'Albret
Boulevard Jean d'Amou- Square Marquisat
Boulevard Jean d'Amou / Rue Daniel Argote
22 rue Daniel Argote
Rue Daniel Argote/Capitaine Pellot

Vous pouvez retrouver l'emplacement exact de ces sites en consultant le plan de localisation des conteneurs disponible à l'adresse suivante : communaute-paysbasque.fr/annuaires-des-communes



- Ordures ménagères : OM
- Collecte sélective : CS (tous les emballages et papiers)
- Emballages en verre